

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Convocation du 22 septembre 2014 Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER

Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 août 2014 est approuvé par 6 voix POUR et 1 abstention.

Le maire demande au Conseil de porter la question de l'intervention du géomètre sur l'emplacement réservé des Mouilles. Par 7 voix POUR, le Conseil accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

#### MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU :

A l'occasion d'une demande de permis de construire pour deux cabanes perchées, la DDT a appliqué la règle de hauteur maximale qui s'appliquait aux annexes à l'habitation (4m) et a émis un refus. Le maire a repris contact avec le bureau d'études Jura Habitat et a demandé que ce point soit revu dans le règlement pour permettre la construction de cabanes réellement « perchées ». Cette mise au point passe par une modification simplifiée du PLU qui a été demandée par le maire. Cette modification permettra également de clarifier le nombre d'annexes non accolées (abri, garage) autorisées autour des habitations, un problème s'étant posé aux Bouchoux à la suite de la mise en place du PLU.

Le maire donne lecture des deux articles qui seront légèrement modifiés. Les dossiers ont été envoyés le 5 septembre aux Personnes Publiques pour avis avec réponse attendue sous quinze jours. Tous les avis ne sont pas encore revenus. Le dossier de modification simplifiée doit être mis à disposition des administrés pendant un mois. Le Conseil municipal décide de fixer la période de consultation du 15 octobre au 15 novembre 2014. Le dossier sera consultable au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture. Un cahier sera mis à disposition des administrés afin qu'ils y portent leurs remarques. Les administrés seront avisés de cette mise en consultation huit jours avant son début par affichage aux panneaux municipaux et sur le site internet de la commune [www.bellecombe.fr](http://www.bellecombe.fr). Jura Habitat a constitué le dossier gratuitement.

#### INDEMNITE DU RECEVEUR :

Le receveur, M. Daubord quitte son poste de Saint Claude. Une délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor. Le Conseil municipal décide, par 3 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 abstentions d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100%.

#### ASSURANCE DE LA COMMUNE :

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 18 août 2014, de souscrire le contrat d'assurance communal auprès de Groupama. Le contrat est désormais signé et prend effet le 29 septembre. Un devis d'assurance complémentaire a été demandé à Groupama pour la couverture des chapiteaux que la commune utilise pour la journée conviviale d'août et l'organisation de La Forestière.

#### TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE

- Enrobé à froid et point à temps :  
François Casagrande et Stéphane Gros ont déposé une tonne d'enrobé à froid pour réparer les dégâts de l'hiver sur la VC5 et le haut du chemin de la Dalue. La SJE est chargée d'appliquer le point à temps sur la VC5, le chemin rural des Trois Cheminées et le chemin de la Dalue. Le montant des travaux est estimé à 3330€ TTC.
- Revêtement des chemins ruraux :  
Une estimation a été demandée pour poser revêtement bicouche sur la partie haute du chemin rural de la Dalue et sur la partie basse du chemin rural de la Girade. Ces deux chemins ont été fortement dégradés par les orages du printemps et de l'été. Le Conseil devra réfléchir à l'opportunité de ces travaux, au calendrier d'éventuels travaux qui deviennent incontournables et à leur financement.
- Fossé du chemin de la Dalue :  
L'eau qui descend le long du chemin de la Dalue risque, à court terme, de détériorer le chemin asphalté il y a cinq ans. La commission Voirie s'est rendue sur place pour envisager des travaux de renforcement. L'entreprise Grostabussiat des Moussières sera contactée pour une proposition technique adaptée et raisonnable. Le problème de la prise en charge de ces travaux par la commune est posé : le fossé est situé sur un terrain privé. Des emplacements réservés ont été prévus par le PLU pour élargir

l'emprise communale le long de ce chemin. Le maire propose une concertation avec le propriétaire des terrains adjacents pour trouver une solution durable.

- Réfection et élargissement de la VC5 entre La Coironne et Les Trois Cheminées.

Le SIEC a établi l'avant projet définitif de l'élargissement et la réfection de la VC5 dans sa partie sud.

Le devis se monte à 106000€ HT répartis comme suit :

- Tranche 1 prévue en 2015 : 49264,35€ pour l'élargissement sur 800m et 24754,88€ pour la réfection de la montée entre Coironne et Croix Patie.
- Tranche 2 prévue en 2016 : 19280,70€ pour le revêtement définitif après élargissement.
- Maîtrise d'œuvre SIEC 7728€
- Frais de publicité, divers et imprévus 4972,07€

Les subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général du Jura au titre des amendes de police pour la partie mise en sécurité de la portion de voie à élargir à un niveau maximum de 7500€ et au titre de la CSCJ pour la réfection du revêtement de la montée au niveau maximum de 4400€. La part communale sera lissée sur trois années budgétaires et sera complétée par un emprunt qui inclura la réfection de l'appartement de l'étage de la mairie des Coupes.

Le Conseil municipal, par 7 voix POUR, décide de retenir définitivement la proposition de maîtrise d'œuvre du SIEC et le plan de financement précisé dans l'avant projet définitif. Il charge le maire d'établir les demandes de subventions auprès du Conseil Général et l'autorise à signer tout document concernant ce dossier.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 :

La notification du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour l'année 2014 indique que la commune est redevable de la somme de 141€ pour abonder ce fonds de solidarité. La somme prévue au budget étant insuffisante (100€), il convient de prélever 50€ sur le compte Dépenses imprévues et de les porter au compte FPIC. Le Conseil, par 7 voix POUR, approuve cette décision modificative.

## DENEIGEMENT 2014/2015

M. Dominique GROS sort de la salle de conseil.

Le Conseil municipal charge le maire de signer les conventions renouvelables de déneigement avec les prestataires de la commune à savoir le GAEC de la Croix Patie pour le passage de l'étrave et l'EARL de Boulème pour le passage de la turbine. Les conventions seront signées après la revalorisation des contrats sur la base de l'indice TPE1 de juillet.

## SECURISATION DU BÂTIMENT COMMUNAL DE BOULEME

A plusieurs reprises, des touristes se sont installés pour leur pique-nique dans le hall du bâtiment communal de Boulème, certains pénétrant même dans l'appartement du rez de chaussée. Des affichettes ont été posées pour rappeler que cet immeuble est aussi le lieu de vie de trois locataires et qu'il convient de respecter leur tranquillité. L'entreprise Portigliati viendra faire le point le 10 octobre sur les solutions techniques envisageables pour sécuriser l'entrée de l'immeuble communal. La commission Voirie Bâtiments suit cette question.

## TERRAIN DES MOUILLES :

Un propriétaire des Mouilles a proposé à la commune un complément de terrain derrière les conteneurs de collecte des ordures ménagères. Ce terrain d'environ 550m<sup>2</sup> permet d'installer l'emplacement réservé n°7 prévu dans le PLU. Le Conseil avait donné son accord pour la prise en charge des frais de bornage lors de sa séance du 2 juin 2014 mais de nouveaux échanges avec la propriétaire avaient retardé cette opération. La situation étant désormais clarifiée, le Conseil municipal décide, par 7 voix POUR, de confier les travaux de métré et de bornage au cabinet Colin et associés de Saint Claude pour un montant estimé sur devis de 1224€ TTC.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. La réforme des rythmes scolaires a démarré avec le personnel supplémentaire qui assure l'animation et la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dans le cadre de la convention passée avec les Francas du Jura. Le comité de pilotage dont fait partie Estelle Perrier rendra compte des résultats de cette démarche tout au long de l'année.

- Qualité de l'eau

Une analyse de l'eau réalisée en août dernier au secrétariat de mairie montre que la qualité de l'eau est à la limite des normes en vigueur. Le maire demande aux représentants de la commune au SIE d'intervenir sur cette question lors de la prochaine réunion du comité syndical. Un courrier sera adressé au président du syndicat pour demander l'amélioration de la qualité de l'eau qui préoccupe bon nombre d'administrés.

- SIDEC

Le SIDEC a prévu un renforcement gratuit du réseau aux Trois Cheminées. Une visite des responsables des réseaux électriques basse tension du SIDEC, le 25 septembre, a permis de mettre à l'ordre du jour les problèmes d'alimentation électrique des Petites Coupes et de La Loge et d'évoquer l'enfouissement de lignes basse tension aux Mouilles et sur le nord de la commune. Des dossiers seront constitués pour préparer les demandes auprès du FACE que gère le SIDEC.

- Courrier à la DREAL classement Combe de Bellecombe

Le maire donne lecture du courrier adressé à la DREAL de Franche Comté suite à la décision du conseil du 18 août de transmettre ses réticences à l'égard du projet de classement de la combe de Bellecombe au titre des paysages particuliers du relief jurassien. Le Conseil confirme ses réticences à l'égard de ce projet de classement.

- Déplacements doux

La communauté de communes Haut Jura Saint Claude a demandé une étude sur les déplacements doux sur le territoire. Le Conseil donne un avis favorable à l'inscription de la commune dans le périmètre d'étude.

- Parc Naturel Régional du Haut Jura

Le PNR du Haut Jura propose des actions de sensibilisation aux économies d'énergie en direction des ménages. Les dépliants sont disponibles en mairie et l'inscription possible sur le site du Parc du Haut Jura..

En ce qui concerne les commissions de travail, Stéphane Gros est proposé pour la commission « Agriculture », Frédéric Pitel est proposé pour les commissions « Patrimoine bâti, architecture durable » et « Tourisme durable, activités de pleine nature », Bernard Fellmann à la commission « Aménagement, urbanisme-paysage-mobilité »

- Changement serrure T3 étage

L'entreprise Gros des Moussières est chargée du remplacement de la serrure du T3 de l'étage dans le bâtiment communal de Boulème.

- Carte Jeunes

Les cartes Avantages Jeunes ont été distribuées à 23 enfants et jeunes de la commune à la rentrée de septembre. Un bilan de l'utilisation de ces cartes sera dressé en fin d'année scolaire.

La séance est levée à 1 h

Le Maire,  
Bernard FELLMANN